

La fin d'une aventure humaine collective au QPV du Noyer Doré à Antony (92)



Le Conseil citoyen du Noyer Doré à Antony (92) a tiré sa révérence le 31 mars 2024 au moment de l'entrée en vigueur du nouveau contrat de ville.

Nous tenons à donner notre sentiment sur ces années passées à vivre la politique de la Ville. Notre quartier du Noyer Doré ne doit pas être très différent des autres QPV. Notre conseil doit avoir vécu ce que beaucoup d'autres conseils ont connus. Nous vous présentons notre retour d'expérience et notre vision du nouveau contrat d'engagements 2024-2030. Beaucoup se retrouveront.

Que retient-on des années passées au sein du Conseil citoyen du Noyer Doré?

Un conseil citoyen est une instance créée par la loi avec pour objectif d'améliorer le cadre de vie des habitants. Un conseil citoyen ne peut pas construire la politique de la ville dont les rouages sont maîtrisés par l'Etat, le Département et la Ville mais il peut orienter, alimenter, transmettre les souhaits et observations des habitants. C'est notre raison d'exister et c'est ce que nous avons fait au Conseil citoyen du Noyer Doré (CCND) à Antony (92). Des propositions du CCND ont été reprises et mises en place ou soutenues par la mairie (le jardin partagé, les agrès, des fresques, la rencontre autour de la réussite éducative, la Journée de Propreté Citoyenne ..). Les occasions de rencontre avec la population ont été trop peu nombreuses tant il est difficile de faire participer les habitants. Enfin nous soulignons la lenteur de communication avec les instances municipales et le manque de relations avec la Préfecture.

Nous remercions chaleureusement tous les membres actifs qui nous ont accompagnés pendant cette « odysée ». Cela a été une belle aventure humaine. S'y impliquer a demandé parfois plus qu'un simple bénévolat.

Perspectives 2024/2030 : un nouveau cycle démarre

Le maintien d'un conseil citoyen, avec une composition à renouveler, est prévu dans le contrat d'engagements 2024-2030 qui nous a été fourni. Le champ d'action de la politique de la Ville est fixé depuis longtemps : les besoins du

quartier restent malheureusement les mêmes.

Réfléchissons à ce que peut apporter un conseil dans la construction du contrat de ville dit d'engagements 2024-2030 ? Sans surprise, la contractualisation est en continuité de la précédente avec une certaine reformulation des thèmes ce qui signifie que les questions relatives au cadre de vie (dépendant des habitants, de la ville et du bailleur), aux transitions énergétiques et écologiques (dépendant de la ville et du bailleur), à la continuité éducative (dépendant de la ville et de l'éducation nationale avec les associations), à l'emploi et l'insertion professionnelle (dépendant de la ville, du département), à la santé (dépendant de la ville) demeureront primordiales dans la perspective des engagements quartiers 2030 au Noyer Doré. Bien sûr, la cohésion sociale reste un des objectifs.

Une synthèse de l'évaluation du contrat 2015-2022 a été réalisée par les services de la Ville dans le document du contrat d'engagements. Quelles sont les constats mis en avant ? On doit pouvoir les retrouver dans beaucoup de QPV. (Nota : *le texte en italique correspond à des extraits du contrat d'engagements 2024-2030*).

- L'accès aux droits : *difficulté à rendre les personnes autonomes dans leurs recherches, concentrer les actions sur le QPV et faire une distinction avec les actions destinées au reste du territoire permettrait une meilleure efficacité et une meilleure évaluation de l'action. La dématérialisation de l'administration est un frein pour beaucoup. De nombreux acteurs, de nombreuses actions nécessitent une meilleure coordination. Les structures doivent être plus proches des bénéficiaires potentiels.*

- L'éducation et la culture : *l'enjeu est de passer du « consommateur » à l'« acteur » pour les habitants. Une démobilisation du bénévolat est constatée (...) Les acteurs et services de droit commun ont des difficultés à s'investir sur le QPV en matière de suivi et d'adaptation des projets. Rendre plus lisible l'offre de tous les acteurs serait bénéfique (le « faire savoir » !).*

- L'accès aux soins et prévention : *des problèmes sont identifiés quant à la connaissance des structures et des services existants, à l'émergence ou au renforcement de problématiques (santé mentale et réseaux sociaux), à l'accès aux soins de plus en plus difficile. Un manque de présence humaine est constaté le soir sur le quartier.*

- Le cadre de vie et renouvellement urbain : *le bailleur social pourrait*

d'avantage être impliqué dans la politique de la ville.

Les propositions d'actions 2024-2030 de la Ville vont dans le sens d'une amélioration du fonctionnement des services en les rapprochant les uns des autres et encore plus des habitants. Ces constatations amènent la Ville à créer une « *ingénierie sociale* ».

Le Centre culturel (à Antony le CcOSY), va voir ses offres augmenter avec la création d'un pôle jeunesse et des activités culturelles plus nombreuses et variées. La Réussite Educative va être renforcée. Les jeunes vont être les grands bénéficiaires du nouveau contrat avec des propositions de médiation accrue, d'accompagnement, de renforcement de la cohésion jeunesse sur la ville, la création d'instances de dialogue (conseil des jeunes du quartier), la mise en place d'activités sportives, écoles de la vie. Il a fallu les dégradations très importantes d'édifices publics ouverts à tous les Antoniens pour qu'un dialogue s'installe, que des projets naissent.

Une maison pluridisciplinaire de santé (MPS) devrait succéder à l'antenne de la Croix Rouge qui quitte la ville. Cette création, très importante pour les habitants, demandera un investissement de tous pour voir le jour le plus rapidement possible. La réouverture du centre de PMI est envisagée. Le cadre de vie et l'environnement voient leurs actions continuer en impliquant davantage les habitants et en portant une attention particulière à la transition énergétique. Pour l'emploi, *un pilotage coordonné mobilisant les acteurs compétents s'impose, permettant d'assurer la pérennité et le développement des dispositifs existants*. Là aussi, on peut parler d' « ingénierie ».

Faire que ce qui existe fonctionne mieux et plus efficacement, est le leitmotiv de ce contrat. Nous ne pouvons que souhaiter que les objectifs soient atteints ou approchés en 2030 ou avant. Un conseil citoyen est d'autant plus utile pour y contribuer.

Le contrat de ville 2015-2020 prévoyait la poursuite de la politique de renforcement de la mixité sociale dans le quartier. Sujet majeur! En 2014, plus de 20% des ménages étaient sous le seuil de pauvreté. En 2023, le taux est passé à 33,1%. 47,9% des ménages ont un taux dit de bas revenus.

Sur les 1403 logements sociaux de ce quartier, une affectation sur deux est issue du droit opposable au logement ... Il en résulte qu'une bonne partie des habitants de ce quartier se confrontent à de profondes vulnérabilités d'ordre social et économique. On est loin d'un espace de « vraie mixité » puisque la

rotation des locataires reste la même. Renforcer la mixité sociale est fondamental mais c'est une illusion quand le quartier reste toujours, dans notre zone géographique, l'héritier du « Grand Ensemble de Massy-Antony ». N'y loge-t-on pas toujours les mêmes ? Mais comment faire ? Créer un outil d'observation de l'habitat ? Cette situation doit être bien connue de nombre de conseils citoyens.

La place des conseils citoyens

Ces différentes questions étant largement partagées, le lien entre les divers conseils citoyens mérite d'être consolidé pour mutualiser les réflexions et les actions. Or il a été inexistant ou presque ! Une seule réunion en la préfecture des Hauts de Seine en 2018, c'est peu. Des relations avec les conseils proches n'ont jamais pu être établies : cela a été essayé pourtant ! D'une manière générale, la lecture des articles de la « Grande Equipe » nous l'a montré au fil des années, les services et les élus n'ont pas toujours compris l'intérêt d'une cohabitation réelle avec les conseils, même sans aller jusqu'à la coconstruction pourtant dans les textes. Ce mot fait peur car c'est pris comme une perte de pouvoir.

La vraie question sous-jacente est de bien différencier ce qui relève du droit commun de ce qui doit être réalisé, en plus, au titre de la « politique de la ville » du quartier et d'un contrat d'engagement. Un conseil citoyen doit être associé à ces deux volets, a fortiori s'agissant des nouveaux engagements.

Après sept années de participation active, de nombreux membres du Conseil se sont découragés, certains même au point de se demander à quoi cela sert de faire perdurer des quartiers dits prioritaires au-delà de la phase de rénovation initiale qui a, la plupart du temps, conduit à leur création. Il faudrait que, déjà, le droit commun s'y applique dans sa totalité. Le système génère des subventions mais les résultats sont peu significatifs. Les habitants ne s'impliquent pas assez. Qu'est ce qui a été gagné entre 2015 et 2022 ? Les statistiques générales restent les mêmes ou sont pires et nous espérons des bilans chiffrés, difficiles à établir avec le patchwork des services, organismes et associations concernés par la politique de la Ville.

On nous parle toujours d'établir un dialogue avec les habitants mais ceux qui le veulent bien sont-ils écoutés ? Heureux les conseils qui l'ont été ! Heureux les quartiers qui connaîtront un renouveau de cette belle institution qui pourrait être tant utile !

Le Conseil citoyen du Noyer Doré anime un site www.conseilcitoyenantony.fr sur lequel vous trouverez tous les numéros de son journal trimestriel.